WACKER

Fiche de Données de Sécurité (1907/2006/CE)

Produit: 60080586 **ELASTOSIL® AUX G 3243**

Date de révision: 17.04.2026 / Version 9.9 (FR)
Date de dernière parution: 03.04.2026
Date d'impression: 19.10.2026

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **ELASTOSIL® AUX G 3243**

UFI: 420U-H4R4-4001-CKWX

Selon le règlement REACH, la substance/ le mélange contient des nanoformes.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:
Industriellement. À des fins commerciales.
Matière de base pour: produits élastomères .

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:	Wacker Chemie AG	
Rue/B.P.:	Gisela-Stein-Straße 1	
Nationalité/C.P./Lieu:	D 81671 München	
Téléphone:	+49 89 6279-0	
Informations concernant la fiche de données de sécurité:	Téléphone	+49 8677 83-4888
	E-mail	WLCP-MSDS@wacker.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Appel d'urgence:		**+33 1 72 11 00 03**
Centre antipoison	INRS	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Classification	H-Code
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 (organes de l'ouïe)	H373
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Liquides inflammables, Catégorie 2	H225

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

H-Code	Informations sur les dangers
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P-Code	Informations de sécurité
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ une protection des yeux.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux (etiquetage):
Isoalcanes C7-C9
Xylène (mélange d'isomères)

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une toxicité aiguë inconnue en cas d'inhalation : 1,7 %.

2.3 Autres dangers

Aucunes données disponibles.
Propriétés perturbant le système endocrinien - Santé humaine: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Propriétés perturbant le système endocrinien - Environnement: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Polydiméthylsiloxane + Silane + solvant

3.2.2 Contenu dangereux

Isoalcanes C7-C9			>=25 – <50 %
No.-CAS: 90622-56-3	No.-CE: 292-458-5		
INHA	[1]	No REACH: 01-2119471305-42	
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Aquatic Chronic 2 / H411; Asp. Tox. 1 / H304; STOT SE 3 / H336; Flam. Liq. 2 / H225; Skin Irrit. 2 / H315		

Xylène (mélange d'isomères)			>=10 – <30 %
No.-CAS: 1330-20-7	No.-CE: 215-535-7	N° Index: 601-022-00-9	
INHA	[1], [2]	No REACH: 01-2119488216-32	
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Eye Irrit. 2 / H319; Skin Irrit. 2 / H315; Acute Tox. 4, dermal / H312; Acute Tox. 4, par inhalation/vapeur / H332; Flam. Liq. 3 / H226; STOT RE 2 / H373 (organes de l'ouïe); STOT SE 3 / H335; Aquatic Chronic 3 / H412; Asp. Tox. 1 / H304		

ethylbenzène			>=5 – <10 %
No.-CAS: 100-41-4	No.-CE: 202-849-4	N° Index: 601-023-00-4	
VERU	[1], [2]		
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Aquatic Chronic 3 / H412; STOT RE 2 / H373 (organes de l'ouïe); Asp. Tox. 1 / H304; Flam. Liq. 2 / H225; Acute Tox. 4, par inhalation/vapeur / H332		

Tétraéthoxysilane			>=1 – <3 %
No.-CAS: 78-10-4	No.-CE: 201-083-8	N° Index: 014-005-00-0	
INHA	[1], [2]	No REACH: 01-2119496195-28	
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Flam. Liq. 3 / H226; Acute Tox. 4, par inhalation/vapeur / H332; Eye Irrit. 2 / H319; STOT SE 3 / H335		

n-Butanoate de titanium			>=1 – <2 %
No.-CAS: 5593-70-4	No.-CE: 227-006-8		
INHA	[1]	No REACH: 01-2119967423-33	
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	STOT SE 3 / H336; STOT SE 3 / H335; Skin Irrit. 2 / H315; Flam. Liq. 3 / H226; Eye Dam. 1 / H318		

Toluène			>=0,1 – <0,2 %
No.-CAS: 108-88-3	No.-CE: 203-625-9	N° Index: 601-021-00-3	
VERU	[1], [2]		
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Asp. Tox. 1 / H304; Skin Irrit. 2 / H315; STOT SE 3 / H336; STOT RE 2 / H373; Aquatic Chronic 3 / H412; Repr. 2 / H361d; Flam. Liq. 2 / H225		

Cyclooctaméthyltetrasiloxane			>=0,01 – <0,025 %
No.-CAS: 556-67-2	No.-CE: 209-136-7	N° Index: 014-018-00-1	
VERU	[1], [3], [4]		
Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008*	Repr. 2 / H361f; Aquatic Chronic 1 / H410; Flam. Liq. 3 / H226 Facteur M, Chronique = 10		

Type : INHA : composant, VERU : impureté

Les substances enregistrées sous REACH peuvent être contenues en tant que déchets. En règle générale, celles-ci ne requièrent pas la mention d'utilisations identifiées et de scénarios d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

[1] = Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; [2] = substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; [3] = substance PBT; [4] = substance vPvB; [5] = Propriétés perturbant le système endocrinien

*Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Concernant le n° CAS 90622-56-3 : cette substance peut également être désignée par le n° CAS 64741-66-8.

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) ≥ 0,1 %.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:
Mettre les personnes en sécurité. Respecter l'auto-protection du premier sauveteur. En cas de contact avec la substance, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
Rincer aussitôt à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Maintenir les paupières bien écartées pour rincer toute la surface des yeux et les paupières à l'eau. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après contact avec la peau:
Retirer tout vêtement sali ou éclaboussé par le produit. Laver immédiatement et abondamment à l'eau ou à l'eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. En cas de quantités importantes passser immédiatement sous la douche de secours. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après inhalation:
Immobiliser la victime. Prévenir l'hypothermie. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

Après ingestion:
Si le sujet est conscient, faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et lui donner la référence exacte du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1 Moyens d’extinction

Moyens d'extinction appropriés:
brouillard d'eau , poudre d'extinction , mousse résistante aux alcools , gaz carbonique .

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:
jet d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: éthanol . Formation de suies en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial:
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Eviter tout contact aves les yeux ou la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et fumées.

6.2 Précautions pour la protection de l’environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers règlementaires et correctement étiquetés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats. Eliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Aspirer les vapeurs.

Informations supplémentaires:
Eliminer les sources d'inflammation.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière, le brouillard ou la vapeur. Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:
En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de tout source d'ignition et ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:
Éviter absolument toute infiltration dans la terre.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:
Respecter la réglementation locale. Ne pas stocker avec des oxydants, peroxydes,etc.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'abri de l'humidité. Protéger des rayons solaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

Substance	Type	mg/m³	ppm	E/A	fibre/m³
Xylène (tous isomères)	TLV_FR	435,0	100,0		
Xylène (tous isomères)	EU	221,0	50,0		
Ethylbenzène	TLV_FR	435,0	100,0		
Ethylbenzène	EU	442,0	100,0		
Silicate d'éthyle	TLV_FR	44,0	5,0		
Silicate d'éthyle	EU	44,0	5,0		
Toluène	TLV_FR	76,8	20,0		
Toluène	EU	192,0	50,0		
Aérosol – fraction inhalable		10,0			

-

Xylène: La valeur limite d'exposition de l'UE est de 442 mg/m3 (=100 ppm); résorption cutanée.
Éthylbenzène: La valeur limite d'exposition de l'UE est de 884 mg/m3 (=200 ppm); résorption cutanée.
Toluène: La valeur limite d'exposition de l'UE est de 384 mg/m3 (= 100 ppm); résorption cutanée.
Toluène: La valeur limite d'exposition de l'UE (CE) est de 384 mg/m3 (= 100 ppm); résorption cutanée.
La valeur limite d'aérosol est indiquée à titre de recommandation en cas de formation d'aérosol au cours du processus de mise en oeuvre.

Derived No-Effect Level (DNEL):

Isoalcanes C7-C9

Domaine d'application**:**	Valeur**:**
Ouvrier; dermal; systémique (à long terme)	773 mg/kg/jour
Ouvrier; inhalatif; systémique (à long terme)	2035 mg/m³

Consommateur; dermal; systémique (à long terme)	699 mg/kg/jour
Consommateur; inhalatif; systémique (à long terme)	608 mg/m³
Consommateur; oral; systémique (à long terme)	699 mg/kg/jour

Xylène (mélange d'isomères)

Domaine d'application:	Valeur:
Ouvrier; inhalatif; systémique (à long terme)	221 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; systémique (aigu)	442 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; local (à long terme)	221 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; local (aigu)	442 mg/m³
Ouvrier; dermal; systémique (à long terme)	212 mg/kg bw/Jour
Consommateur; inhalatif; systémique (à long terme)	65,3 mg/m³
Consommateur; inhalatif; systémique (aigu)	260 mg/m³
Consommateur; inhalatif; local (à long terme)	65,3 mg/m³
Consommateur; inhalatif; local (aigu)	260 mg/m³
Consommateur; dermal; systémique (à long terme)	125 mg/kg bw/Jour
Consommateur; oral; systémique (à long terme)	2,5 mg/kg bw/Jour

Tétraéthoxysilane

Domaine d'application:	Valeur:
Ouvrier; dermal; systémique (aigu)	12,1 mg/kg/jour
Ouvrier; dermal; systémique (à long terme)	12,1 mg/kg/jour
Ouvrier; inhalatif; systémique (aigu)	85 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; local (aigu)	85 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; systémique (à long terme)	85 mg/m³
Ouvrier; inhalatif; local (à long terme)	85 mg/m³
Consommateur; dermal; systémique (aigu)	8,4 mg/kg/jour
Consommateur; dermal; systémique (à long terme)	8,4 mg/kg/jour
Consommateur; inhalatif; systémique (aigu)	25 mg/m³
Consommateur; inhalatif; local (aigu)	25 mg/m³
Consommateur; inhalatif; systémique (à long terme)	25 mg/m³
Consommateur; inhalatif; local (à long terme)	25 mg/m³

n-Butanoate de titanium

Domaine d'application:	Valeur:
Ouvrier; inhalatif; systémique (à long terme)	127 mg/m³
Consommateur; inhalatif; systémique (à long terme)	38 mg/m³
Consommateur; oral; systémique (à long terme)	3,75 mg/kg bw/Jour
Consommateur; dermal; systémique (à long terme)	37,5 mg/kg bw/Jour

Predicted No Effect Concentration (PNEC):

Isoalcanes C7-C9

Domaine d'application:	Valeur:
Généralités	Une PNEC régulière n'est pas déductible.

Xylène (mélange d'isomères)

Domaine d'application:	Valeur:
eau douce	0,044 mg/l
Déversement intermittent	0,01 mg/l
eau de mer	0,004 mg/l
Sédiment (eau douce)	2,52 mg/kg de poids sec
Sédiment (eau de mer)	0,252 mg/kg de poids sec
station d'épuration	1,6 mg/l
Sol	0,852 mg/kg de poids sec

Tétraéthoxysilane

Domaine d'application:	Valeur:
eau douce	0,192 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol

eau de mer	0,0192 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau douce)	0,18 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sédiment (eau de mer)	0,018 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Sol	0,05 mg/kg de poids humide Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
station d'épuration	4000 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol
Déversement intermittent	10 mg/l Cette valeur a été déterminée pour le produit d'hydrolyse suivant : éthanol

n-Butanoate de titanium

Domaine d'application**:**	Valeur**:**
eau douce	0,08 mg/l
eau de mer	0,008 mg/l
Sédiment (eau douce)	0,0687 mg/kg de poids sec
Sédiment (eau de mer)	0,0069 mg/kg de poids sec
Déversement intermittent	2,25 mg/l
station d'épuration	65 mg/l
Sol	0,0168 mg/kg de poids sec

Informations supplémentaires:
Concentration maximale au poste de travail conseillée par le fabricant: octaméthylcyclotétrasiloxane (D4, numéro CAS 556-67-2) = 10 ppm (123 mg/ m^3).

8.2 Contrôles de l’exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas se maquiller pendant le travail. Se laver les mains à la fin du travail et avant de manger.

Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7.

Equipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.
Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.
Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

En cas d'exposition de longue durée ou de forte exposition, porter un appareil de protection respiratoire. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire autonome, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 137.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques, conformes aux normes reconnues, comme la norme EN 166. Prévoir un dispositif de lavage oculaire (conforme aux normes reconnues, comme la norme EN 15154) sur le lieu de travail.

Protection des mains

Le port de gants de protection est obligatoire pour toute manipulation du produit, conformément aux normes reconnues (EN374, notamment).

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc fluoré
Épaisseur du matériau: > 0,7 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection constitués de couches de PE et d'EVOH (4H)
Épaisseur du matériau: > 0,062 mm
Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode:
État physique	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	forte	
Seuil olfactif	pas de données disponibles	
Point de fusion	non déterminé	
Point/intervalle d'ébullition	116 - 145 °C à 1013 hPa	(EG-RL.A.2)
Limite d'explosivité, inférieure	0,9 Vol-%	(Pas spécifié)
Limite d'explosivité, supérieure	7,6 Vol-%	(Pas spécifié)
Point d'éclair	7 °C	(ISO 13736)
Température d'inflammation	400 °C	(DIN 51794)
Décomposition thermique	néant	
pH	Non applicable. Insoluble dans l'eau.	
Viscosité, cinématique	700 mm²/s à 23 °C	(DIN 51562)
Hydrosolubilité	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non utilisable	
Pression de vapeur	5 hPa à 20 °C	(DIN 13016-3)
Densité	0,85 g/cm³ (20 °C)	(DIN 51757)
Densité de vapeur relative	pas de données disponibles	
Répartition de la taille des particules	Non applicable.	

9.2 Autres informations

Limites d'explosivité de l'éthanol libéré: 3,5 - 15 %. vol.

Propriété:	Valeur:	Méthode:
Propagation du feu	< 23 °C	(ISO 9038)
Taux d'évaporation	pas de données disponibles	
Poids moléculaire	non utilisable	
microparticules de polymère synthétique / Règlement (CE) n° 1907/2006 (EU REACH)	Le produit ne contient pas de microparticules de polymères synthétiques.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

Humidité, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

agents oxydants , acides , eau et alcalins .

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu. Produit du butanol et de l'éthanol au contact de l'humidité.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Informations générales

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

11.1.2 Toxicité aiguë

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE):
ATE_{mix} (par inhalation/vapeur): > 20 mg/l/4 h
ATE_{mix} (dermal): > 2000 mg/kg
ATE_{mix} (Oral(e)): > 2000 mg/kg

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Voies d'exposition	Résultat/Effet
Oral(e)	DL50 3523 mg/kg Espèce: Rat, Sex: mâle, Méthode: OECD 401, Source: ECHA
Oral(e)	DL50 > 4000 mg/kg Espèce: Rat, Sex: femelle, Méthode: OECD 401, Source: ECHA
dermal	DL50 > 4200 mg/kg Espèce: Lapin, Sex: mâle, Source: ECHA
inhalatif (vapeur)	CL50 27,6 mg/l / 6350 ppm; 4 h Espèce: Rat, Sex: mâle, Substance d'essai: read-across substance, Méthode: OECD 403, Source: ECHA

ethylbenzène:

Voies d'exposition	Résultat/Effet
Oral(e)	DL50 3500 mg/kg Espèce: Rat, Sex: mâle et femelle, Source: ECHA
Oral(e)	DL50 5460 mg/kg Espèce: Rat, Sex: mâle, Source: ECHA
dermal	DL50 15400 mg/kg Espèce: Lapin, Sex: mâle, Source: ECHA
inhalatif (vapeur)	CL50 17,8 mg/l; 4 h Espèce: Rat, Sex: mâle, Source: ECHA

Isoalcanes C7-C9:

Voies d'exposition	Résultat/Effet
Oral(e)	DL50 > 5000 mg/kg Espèce: Rat, Source: ECHA
dermal	DL50 > 2000 mg/kg Espèce: Lapin, Source: littérature
inhalatif (vapeur)	CL50 > 21 mg/l; 4 h Mortality has been observed at the given dose level. Espèce: Rat, Source: ECHA

11.1.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

irritant
(Espèce: Lapin, Source: ECHA)

ethylbenzène:

Pas d'irritation de la peau
(Espèce: Lapin, Source: ECHA)

Isoalcanes C7-C9:

irritant
(Espèce: Pas spécifié, Source: ECHA)

11.1.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

légèrement irritant
(Espèce: Lapin, Source: ECHA)

ethylbenzène:

Pas d'irritation des yeux
(Espèce: Lapin, Source: ECHA)

Isoalcanes C7-C9:

Pas d'irritation des yeux
(Espèce: Lapin, Source: ECHA)

11.1.5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données du produit:

Voies d'exposition	Résultat
Inhalation	Aucunes données disponibles.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Voies d'exposition	Résultat
Contact avec la peau	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Espèce: Souris, Système d'essais: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA), Méthode: OECD 429, Source: ECHA)

ethylbenzène:

Voies d'exposition	Résultat
Contact avec la peau	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Espèce: Personnes volontaires, Système d'essais: Test épicutané sur l'homme, Source: ECHA)

Isoalcanes C7-C9:

Voies d'exposition	Résultat
Contact avec la peau	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Espèce: Cochon d'Inde, Système d'essais: Test de Maximalisation, Substance d'essai: read-across substance, Source: ECHA)

11.1.6 Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

négatif (Système d'essais: mutation assay (in vitro) / cellules bactériennes, Méthode: OECD 471, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: chromosome aberration assay (in vitro) / cellules de mammifère, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: mutation assay (in vitro) / cellules de levure, Méthode: OECD 480, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: Rodent Dominant Lethal Test, Espèce: Souris, Méthode: OECD 478, Source: ECHA)

ethylbenzène:

négatif (Système d'essais: mutation assay (in vitro) / cellules de lymphome de souris, Méthode: OECD 476, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: chromosome aberration assay (in vitro) / cellules de mammifère, Méthode: OECD 473, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: DNA repair assay (in vivo), Espèce: Souris, Souche: B6C3F1, Sex: mâle et femelle, Voie d'application: inhalatif, Type de cellule: cellules hépatiques, Méthode: OECD 486, Source: ECHA)
négatif (Système d'essais: chromosome aberration assay (in vivo), Espèce: Souris, Sex: mâle, Voie d'application: Oral(e), Type de cellule: érythrocytes, Méthode: OECD 474, Source: ECHA)

11.1.7 Cancérogénicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:

ethylbenzène:

NOAEC: 250 ppm (les organes ciblés: Testicules, Reins, Symptômes/Effet: néoplasme, adénomes, Système d'essais: carcinogenicity study, Espèce: Rat, Souche: Fischer F344, Sex: mâle et femelle, Voie d'application: inhalatif, Forme d'administration: vapeur, Période d'essai: 2 a, Fréquence du traitement: 5 d/w, heures / jour: 6, Méthode: OECD 453, Source: ECHA)
NOAEC: 250 ppm (les organes ciblés: Foie, Poumons, Symptômes/Effet: néoplasme, Système d'essais: carcinogenicity study, Espèce: Souris, Souche: B6C3F1, Sex: mâle et femelle, Voie d'application: inhalatif, Forme d'administration: vapeur, Période d'essai: 2 a, Fréquence du traitement: 5 d/w, heures / jour: 6, Méthode: OECD 453, Source: ECHA)

11.1.8 Toxicité pour la reproduction

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques

ethylbenzène:

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité
NOAEC (toxicité développementale): 500 ppm NOAEC (toxicité maternelle): 500 ppm (Système d'essais: Developmental Toxicity Study, Espèce: Rat, Souche: Sprague-Dawley, Sex: mâle et femelle, Voie d'application: inhalatif, Fréquence du traitement: day 6 - 18 of gestation, Méthode: OECD 414, Source: ECHA)

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Les vapeurs peuvent avoir un effet narcotique. Irritation possible des voies respiratoires.

Isoalcanes C7-C9:

Les vapeurs peuvent avoir un effet narcotique.

11.1.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.11 Danger par aspiration

Évaluation:

Un éventuel risque d'aspiration du fait des ingrédients est reconnaissable à la classification et au marquage du produit général.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Le produit peut présenter un risque d'aspiration pour l'être humain.

ethylbenzène:

Le produit peut présenter un risque d'aspiration pour l'être humain.

Isoalcanes C7-C9:

Le produit peut présenter un risque d'aspiration pour l'être humain.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Aucunes données disponibles.

ethylbenzène:

Aucunes données disponibles.

11.2.2 Informations toxicologiques supplémentaires

Aucun connu.

Données sur les substances chimiques:

Produit d'hydrolyse (Ethanol):

L'éthanol (64-17-5) est bien et rapidement absorbé par toutes voies d'exposition. L'éthanol peut provoquer des irritations des yeux et des muqueuses ainsi que des troubles du système nerveux central, des nausées et des vertiges. L'exposition chronique à des quantités importantes d'éthanol peut conduire à une altération du foie et du système nerveux central.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests n'est disponible pour le produit général. Le D4 est une impureté inévitable issue de la production de polymères de silicone et conduisant, en conditions de laboratoire, à des effets nocifs sur les organismes aquatiques. La libération de D4 d'une matrice de polysiloxane étant limitée thermodynamiquement par l'équilibre de répartition silicone/eau, seule la proportion de D4 présente dans la phase aqueuse contribue à la nocivité du produit sur l'environnement. Cet aspect est pris en compte par l'application de facteurs de correction dans le calcul de classification par la méthode de la somme.

Données sur les substances chimiques:

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

Xylène (mélange d'isomères):

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
CL50: 2,6 mg/l	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) (96 h)	ECHA (read-across substance) OECD 203
CE50: 1 mg/l voir texte créé par l'utilisateur	Essai en statique Daphnia magna (Grande daphnie) (24 h)	ECHA (read-across substance) OECD 202
CE50r: 4,36 mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) (73 h)	ECHA (read-across substance) OECD 201
NOEC (Taux de croissance): 0,44 mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) (73 h)	ECHA (read-across substance) OECD 201
NOEC (Inhibition de la respiration): 157 mg/l	boue activée (3 h)	ECHA (read-across substance) OECD 209
NOEC (effets létaux et sublétaux): 0,714 mg/l (mesuré(e))	Essai en dynamique Danio rerio (poisson zèbre) (35 d)	ECHA (read-across substance) OECD 210

ethylbenzène:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
CL50: 4,2 mg/l	Essai en semi-statique Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) (96 h)	ECHA OECD 203
CL50: 9,6 mg/l	Essai en statique Poecilia reticulata (Guppie) (96 h)	ECHA OECD 203
CE50: 1,8 - 2,4 mg/l (mesuré(e))	Essai en statique Daphnia magna (Grande daphnie) (48 h)	ECHA
CE50: 2,6 mg/l (mesuré(e))	Essai en dynamique crevette Mysis (Americamysis bahia) (96 h)	ECHA
CE50r: 3,6 mg/l (mesuré(e))	Essai en statique Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) (96 h)	ECHA
CE50r: 7,7 mg/l (mesuré(e))	Essai en statique Skeletonema costatum (diatomée marine) (96 h)	ECHA
CE50 (Inhibition de la respiration): 600 mg/l	boue activée (0,5 h)	ECHA OECD 209
NOEC (taux de reproduction): 0,96 mg/l (mesuré(e))	Essai en semi-statique Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) (7 d)	ECHA
CL50 (mortalité): 3,6 mg/l (mesuré(e))	Essai en semi-statique Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) (7 d)	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Le composant polymère: Non biodégradable. Elimination par adsorption sur de la boue activée.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Biodégradabilité:

Résultat	Système de test/Méthode	Source
87,8 % / 28 d Facilement biodégradable.	pas de données disponibles	ECHA (read-across substance) OECD 301F

ethylbenzène:

Biodégradabilité:

Résultat	Système de test/Méthode	Source
70 - 80 % / 28 d Facilement biodégradable.	pas de données disponibles	ECHA OECD 310
100 % / 6 d Facilement biodégradable.	pas de données disponibles	ECHA OECD 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Composants du polymère: Pas d'effets secondaires.

Données sur les substances chimiques

ethylbenzène:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Facteur de bioconcentration (FBC): 1	Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)	ECHA

12.4 Mobilité dans le sol

Evaluation:

Le composant polymère: insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT
Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Évaluation vPvB
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Évaluation PBT
Aucunes données disponibles.

Évaluation vPvB
Aucunes données disponibles.

ethylbenzène:

Évaluation PBT
Aucunes données disponibles.

Évaluation vPvB
Aucunes données disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Données sur les substances chimiques:

Xylène (mélange d'isomères):

Aucunes données disponibles.

ethylbenzène:

Aucunes données disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:
Elimination par incinération dans une installation pour déchets spéciaux. Les petites quantités peuvent être brûlées dans une installation pour les ordures ménagères. Respecter la réglementation locale.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:
Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR .....: UN1993
RID.....: UN1993
IMDG.....: UN1993
ICAO/IATA .....: UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR .....: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (C7-C9 Isoalkane, Triethoxyvinylsilan)
ADR (Réglementations pour le transport intérieur).....: liquide inflammable, n.s.a. (isoalcanes en C7 - C9, triéthoxyvinylsilane)
RID.....: Entzündbarer flüssiger Stoff, n.a.g. (C7-C9 Isoalkane, Triethoxyvinylsilan)
RID (Réglementations pour le transport intérieur).....: liquide inflammable, n.s.a. (isoalcanes en C7 - C9, triéthoxyvinylsilane)
IMDG.....: Flammable liquid, n.o.s. (C7-C9 isoalkanes, triethoxyvinylsilane)
ICAO/IATA .....: Flammable liquid, n.o.s. (C7-C9 isoalkanes, triethoxyvinylsilane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR .....: 3
(Quantité limitée (LQ): 1L)
RID.....: 3
IMDG.....: 3
ICAO/IATA .....: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR .....: II
RID.....: II
IMDG.....: II
ICAO/IATA .....: II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: oui
Polluant marin (IMDG): oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Liste dans la directive	N° courant dans la liste	Seuil quantitatif 1	Seuil quantitatif 2
LIQUIDES INFLAMMABLES	P5c	5.000 t	50.000 t
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	E2	200 t	500 t

Autres directives, règlementations et interdictions:

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS: Non applicable

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE II. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Non applicable

REACh Annexe XVII: Pour ce produit, la rubrique 3 de l'annexe XVII du règlement 1907/2006, tel que modifié, doit être prise en compte.

REACh Annexe XVII: Ce produit contient plus de 0,1% en poids d'toluène. Tenir compte de la version actuelle de l'annexe XVII, entrée 48 du règlement 1907/2006.

Indications pour le Statut d'Enrigistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon ..... :	**ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Australie ..... :	**AIIC** (Australian Inventory of Industrial Chemicals): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Chine..... :	**IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Canada ..... :	**DSL** (Domestic Substance List): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Philippines..... :	**PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
États-Unis d'Amérique (USA)..... :	**TSCA** (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.
Taiwan ..... :	**TCSI** (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE) ..... :	**REACH** (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.
Corée du Sud (République de Corée)..... :	**AREC** (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K-REACH»): Pour plus d'informations, veuillez contacter votre interlocuteur habituel.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

WACKER restreint l'utilisation de ses produits dans le corps humain et leur contact avec les fluides corporels ou muqueuses. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de santé sur le site www.wacker.com. WACKER est en droit de se dédire de toute obligation de livraison impliquant la non-observation de sa politique de santé.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ABEK - filtre combiné A, B, E, K; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; APF - facteur de protection; CAS No. - Numéro de registre Chemical Abstracts Service; DFG - Fondation allemande pour la recherche; DIN - Institut allemand de normalisation; DOC - carbone organique dissous; d/w - jours par semaine; EC / CE / EG - Communauté européenne; EC50 / CE50 - concentration efficace médiane; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; ED - perturbateur endocrinien; EG-RL - méthode d'essai conforme au règlement 440/2008; EN - Norme européenne; ERC - catégorie de rejet dans l'environnement; g/cm³ - grammes par centimètre cube; h - heures; H-Code - code de mention de danger; hPa - hectopascals; IATA Regs - Réglementation sur les matières dangereuses de l'Association du transport aérien international;IBC - Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en;IC50 / CI50 - concentration inhibitrice médiane;IBC - Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en; IMDG Code - Code maritime international des marchandises dangereuses; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 / CL50 - concentration létale médiane; LD50 / DL50 - dose létale médiane; LOAEC - concentration minimale avec effet nocif observé; LOAEL - dose minimale avec effet nocif observé; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; mg/g - milligrammes par gramme; mg/kg - milligrammes par kilogramme; mg/l - milligrammes par litre; mg/m³ - milligrammes par mètre cube; min - minutes; mJ - millijoules; mm - millimètres; mm²/s - millimètres carrés par seconde; mPa.s - millipascals-secondes; MSDS / SDB / SDS - fiche de données de sécurité; Concentration sans effet nocif observé; NOAEL - dose sans effet nocif observé; NOEC - concentration sans effet observé; NOEL - dose sans effet observable; OECD - Organisation de coopération et de développement économiques; PBT - persistant, bioaccumulable et toxique; PC - catégorie de produit; P-Code - pcode de conseil de prudence; ppm - parties par million; PROC - catégorie de processus; RCP - procédure de calcul réciproque; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SU - secteur d'utilisation; SVHC - substance extrêmement préoccupante; Vol% - pourcentage volumique; No ONU – Numéro ONU de matières dangereuses; vPvB - très persistant et très bioaccumulable

Texte complet pour phrase H:

Aquatic Chronic 2; H411	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1; H304 .....:		Danger par aspiration Catégorie 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Flam. Liq. 2; H225.....:		Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2; H315 .....:		Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2; H319 .....:		Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2; H315 .....:		Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.
Acute Tox. 4; H312 ....:		Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4; H332 ....:		Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par inhalation.
Flam. Liq. 3; H226.....:		Liquides inflammables Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.
STOT RE 2; H373.....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT SE 3; H335 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3; H412	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Asp. Tox. 1; H304 .....:		Danger par aspiration Catégorie 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3; H412	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 2; H373.....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1; H304 .....:		Danger par aspiration Catégorie 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Flam. Liq. 2; H225.....:		Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.
Acute Tox. 4; H332 ....:		Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par inhalation.
Flam. Liq. 3; H226.....:		Liquides inflammables Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4; H332 ....:		Toxicité aiguë Catégorie 4; Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2; H319 .....:		Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H335 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3; H335 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2; H315 .....:		Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.
Flam. Liq. 3; H226.....:		Liquides inflammables Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Dam. 1; H318.....:		Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1; Provoque de graves lésions des yeux.
Asp. Tox. 1; H304 .....:		Danger par aspiration Catégorie 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2; H315 .....:		Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3; H336 .....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT RE 2; H373.....:		Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3; H412	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2; H361d.....:		Toxicité pour la reproduction Catégorie 2; Susceptible de nuire au fœtus.
Flam. Liq. 2; H225.....:		Liquides inflammables Catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.
Repr. 2; H361f.....:		Toxicité pour la reproduction Catégorie 2; Susceptible de nuire à la fertilité.
Aquatic Chronic 1; H410	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 3; H226.....:		Liquides inflammables Catégorie 3; Liquide et vapeurs inflammables.

Classification	Raisons :
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Liquides inflammables, Catégorie 2	Sur la base de données d'essai.

- Fin de la fiche de données de sécurité -